

Les ensembles chambre froide

LES VÊTEMENTS POUR CHAMBRE FROIDE JUSQU'À -38°C

EN 342 vêtements de protection contre le froid :

Les vêtements de protection sont portés pendant les travaux dans des chambres froides. Pour offrir une protection optimale, les vêtements doivent être portés sous forme d'ensembles (parka - salopette, blouson - salopette ou combinaison), ainsi qu'une protection de la tête et des mains et des chaussures de protection. La procédure de certification selon EN 342 contrôle l'isolation thermique ainsi que la perméabilité à l'air.

Pictogramme

- Le pictogramme informe sur le degré de protection.
- Les chiffres se trouvant en dessous signifient p. ex. une isolation thermique de base résultante et relevée de 0.477 (B) par une activité debout, par un effort très léger et moyen.
- Vous trouverez les différentes durées d'utilisation pour les différentes températures ambiantes en fonction des valeurs relevées dans le tableau ci-contre.

Isolation I cl. r m ² K/W	Personne en station debout 75W/m ²		Personne en mouvement			
			légère 115 W/m ²		moyenne 170 W/m ²	
	8h	1h	8h	1h	8h	1h
0,31	11	-2	-1	-15	-19	-32
0,39	7	-10	-8	-25	-28	-45
0,47	3	-17	-15	-35	-38	-58
0,54	-3	-25	-22	-44	-49	-70
0,62	-7	-32	-29	-54	-60	-83

3 Catégorie de perméabilité à l'air, 3 = cat. sup.

EN 14058 (gilet) travailler dans un environnement frais

Le gilet est certifié selon la norme "travailler dans un environnement frais". La certification d'une veste conformément à EN 342 n'est pas possible, étant donné qu'une veste n'offre pas une protection adéquate du corps

Pictogramme

- Le pictogramme informe sur le degré de protection.
- Les chiffres se trouvant en dessous signifient p. ex. une isolation thermique de base résultante et relevée de 0.203 m² K/W par une activité debout, par un effort très léger et moyen.
- Vous trouverez les différentes durées d'utilisation par les différentes températures ambiantes en fonction des valeurs relevées dans le tableau ci-contre.

Isolation I cl. r m ² K/W	Personne en station debout 75W/m ²		Personne en mouvement			
			légère 115 W/m ²		moyenne 170 W/m ²	
	8h	1h	8h	1h	8h	1h
0,17	19	11	11	2	0	-9
0,23	15	5	5	-5	-8	-19
0,31	11	-2	-1	-15	-19	-32

Résistance au passage de chaleur = cat. 3
Catégorie de perméabilité à l'air, = cat. 3, sup.